

## Réunion du conseil du LexFEIM du 17 septembre 2020 à 14h.

### 1° Colloques en 2020 et projets 2021

#### Colloques prévus en 2020 :

Seul le colloque « La désunion dans l'Union européenne : Quels problèmes et quelles solutions ? » est reporté. Les trois autres colloques auront lieu d'ici la fin de l'année 2020.

#### Colloques prévus en 2021 :

Pour le colloque international porté par Michel Bruno : « La désunion dans l'Union européenne » une aide du laboratoire de 3.500 euros est décidée à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil du LexFEIM au lieu des 3.000 votés l'an dernier. Il aura lieu au Havre les 24 et 25 juin 2021.

Pour le prochain colloque international des juristes franco Kazakh et coréen avec la participation en plus prévue de collègues russes et chinois, porté par Pierre Chabal en collaboration avec Amandine Cayol de l'institut Demolombe de Caen (l'un des deux centres de recherches en droit de Caen), intitulé : « Eurasian challenges to international economic law after Brexit and in the covid context », une aide de 3.500 euros est accordée à l'unanimité des membres présents et représentés du conseil du laboratoire. Il se déroulera au Havre et à Caen les 26 et 27 mai 2021.

Pour le prochain colloque national sur le droit public économique porté par Fabien Bottini, dont le titre est : « Le droit public économique du monde d'après : continuité, rupture ou continuité dans la rupture », une aide de 3.500 euros est également adoptée à l'unanimité. Il sera organisé au Havre les 18 et 19 novembre 2021.

Pour le colloque international sur la préservation des ressources biologiques des mers, des océans et des forêts porté par Arnaud de Raulin, (PU et membre associé du LexFEIM) et par Fabien Bottini, en collaboration avec le centre de recherches en droit de l'université de Polynésie française et le centre de recherches en droit de l'université de Libreville au Gabon, intitulé : « Ordre et désordre de la biodiversité dans la société internationale », de même, une aide de 3.500 euros est votée à l'unanimité en faveur de l'organisation de ce colloque par les membres du conseil du LexFEIM. Il se déroulera à l'université de Libreville au Gabon les 6 et 7 mai 2021.

2° HCERES : le professeur David Kremer organisera la visite du comité d'évaluation et il a pris contact avec Michel Bruno. Il est conseiller scientifique au sein de l'HCERES. Il sera l'un des membres du comité d'évaluation. Mais, il est chargé de désigner le président de ce comité d'évaluation. Ce sera un PU de droit public. Il souhaiterait avoir le rapport d'auto-évaluation du LexFEIM pour le 15 octobre 2020 sachant que le rapport définitif ne lui sera envoyé que le 6 novembre. Il prévoit la visite du comité entre les 24 mai et 4 juin 2021. Une évaluation globale du LexFEIM sera réalisée et non par thème de recherche ou par équipe de recherches.

Cela pose problème car le colloque franco kazakh coréen des juristes est prévu les 26 et 27 mai et que tout est déjà calé entre les organisateurs et déjà plusieurs participants. Il est donc décidé de voir avec le professeur Kremer s'il est possible de décaler de trois jours la période prévue au cours de laquelle le comité HCERES pourrait venir au Havre. Sinon, il est décidé de maintenir tout de même les dates du colloque.

3° Ecole doctorale : Tous les membres présents pensent qu'effectivement le nouveau mode de scrutin adopté à la majorité par le conseil de l'école doctorale (3 contre) pour l'élection d'une équipe de direction selon un scrutin de liste (le directeur et les directeurs adjoints responsables de site seront élus par tous les enseignants chercheurs de l'ensemble des trois sites) n'est pas en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 mai 2016 sur la formation doctorale (ses articles 6 et 9). Ils demandent donc à l'unanimité la saisine de la juridiction administrative compétente par Michel Bruno en sa qualité de directeur du LexFEIM.

4° Campagne d'emplois 2021-2023 : à l'unanimité les membres présents et représentés du LexFEIM demandent la création :

Pour 2021 :

Un poste de PU en section 02 selon la procédure de l'article 46-1 fléché « droit public économique et droits fondamentaux de la personne humaine » et un poste de MC en section 02 fléché « droit de l'environnement et droit international public ».

Pour 2022 :

Un poste de PU en section 04 selon la procédure de l'article 46-1 fléché « politique comparée » et un poste de PU en section 01 selon la procédure de l'article 46-1.

5° Professeurs invités:

Pour le moment seule Mme Galiute de la faculté de droit de l'université de Vilnius en Lituanie pourra peut-être venir en 2020. Elle donnera sa réponse définitive pour le 10 octobre. Le séjour au Havre des autres collègues invités est donc reporté en 2021. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et représentés de reprendre intégralement la liste votée par le CIE l'an dernier avec toutefois une légère différence : En cinquième position est inséré le professeur Chung Tai-Uk de la faculté de droit de l'université d'Inha en Corée et le reste de la liste reste identique. Il est précisé que si Mme Galiute vient finalement d'ici la fin de 2020, elle ne sera pas invitée en 2021.

Par ailleurs deux de nos collègues Fabien Bottini et Pierre Chabal étaient invités à aller en Corée dans le cadre du GU8 et ont été dans l'obligation de reporter leur séjour en 2021. Les membres présents et représentés décident à l'unanimité de reporter les dépenses prévues pour ces voyages sur 2021.

6° Doctorants : Les trois thésards(es) qui devaient soutenir en 2020 soutiendront en 2021. Ainsi, ils s'ajouteront aux cinq doctorants qui doivent soutenir en 2021 peut-être même six. Donc c'est une prévision de 9 soutenances qu'il est nécessaire de retenir pour 2021. Ce qui donne environ 4.000 à 4.500 euros de dépenses qu'il faudra engager au total avec seulement 200 euros par soutenance remboursés par l'école doctorale après les soutenances soit 1600 ou 1800 euros de remboursement selon s'il y a eu 8 ou 9 soutenances.

7° Budget 2021 : En 2020 le LexFEIM a obtenu 19 000 euros pour son budget. Pour 2021, compte-tenu du report d'un colloque prévu en 2020 sur 2021, des projets de colloques pour 2021, du report de trois soutenances prévues en 2020 reportées en 2021 s'ajoutant aux cinq à six soutenances prévues en 2021, et du report des voyages prévus en Corée dans le cadre du G8 de Fabien Bottini et de Pierre Chabal, les membres présents et représentés demandent à l'unanimité au moins 24 000 euros en 2021 pour permettre un fonctionnement correct du LexFEIM et pour tenir compte de la crise sanitaire qui a engendré un report d'une partie des dépenses prévues en 2020 sur 2021.

Une réunion budgétaire s'est déroulée récemment en présence de Joëlle Leray vice-présidente recherche, de Françoise Guyot directrice du service de la recherche, de François-Xavier David chargé du suivi des budgets des laboratoires, de Nathalie Zemiak notre assistante et du directeur du LexFEIM, Michel Bruno. Le point sur la situation budgétaire en 2020 a été effectué ainsi que sur le projet de budget 2021. Au cours de la réunion, il a été indiqué par Joëlle Leray que les conventions pour la publication des actes des colloques devaient être signées au plus tard fin octobre ou début novembre 2020 et que pour les invitations de collègues étrangers, la date butoir est fixée au 15 octobre, pour savoir ceux ou celles qui pourront venir d'ici la fin de l'année 2020 et prévoir le financement de leurs déplacements. Joëlle Leray, à la fin de réunion, a demandé de combien le LexFEIM aurait besoin pour fonctionner correctement en 2021. Michel Bruno lui a indiqué qu'un minimum de 4 à 5000 euros sera nécessaire pour faire face aux dépenses reportées sur 2021.

8° La candidature du Doyen Guy Quintane (ancien doyen de la faculté de droit de Rouen et PU de droit public) comme membre du conseil du LexFEIM a été acceptée à l'unanimité. La candidature d'Olivier Rabaey, (docteur en droit public de l'université de Rouen et directeur de la communauté de communes de Caudebec en Caux) comme membre associé a été acceptée à l'unanimité.

9° Achat d'ordinateurs et d'ouvrages :

Il est voté à l'unanimité l'achat de deux nouveaux ordinateurs de bureau, un pour remplacer celui de Nathalie Zemiak qui commence à avoir des difficultés de fonctionnement et qui est très âgé, l'autre pour remplacer un ordinateur (destiné aux doctorants qui travaillent au LexFEIM) qui ne fonctionne pas correctement. Il est également adopté à l'unanimité l'achat d'un ordinateur portable qui sera prêté à Michel Bruno pour l'exercice de ses fonctions de directeur du LexFEIM. De même, il est acté à l'unanimité d'acheter des ouvrages publiés par les membres du LexFEIM afin d'en faire cadeau aux collègues étrangers lors de leurs visites ou des déplacements des collègues du LexFEIM à l'étranger ou encore lors des colloques organisés ou co-organisés par les collègues du LexFEIM et afin d'en donner lors d'opérations de communication auprès d'institutions publiques ou privées.

Fin de la réunion à 16h30.